

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-2343

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 9ème - Rillieux-la-Pape

Objet : Création et extension des réseaux de chaleur urbains - Acquisitions foncières pour l'implantation de chaufferies urbaines - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Philippe Guelpa-Bonaro

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Ebery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimefeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellés, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charmot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

Conseil du 24 juin 2024**Délibération n° 2024-2343**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 9ème - Rillieux-la-Pape

Objet : Création et extension des réseaux de chaleur urbains - Acquisitions foncières pour l'implantation de chaufferies urbaines - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

L'opération n° 0P31O9661 fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La Métropole de Lyon porte une politique de transition énergétique articulée autour de deux principaux objectifs :

- baisser de 30 % les consommations d'énergie par rapport à 2000 d'ici à 2030,
- doubler la production locale d'énergies renouvelables et de récupération pour atteindre 17 % dans la part des consommations métropolitaines d'ici à 2026, soit une accélération des objectifs inscrits dans le schéma directeur des énergies, adopté par délibération du Conseil n° 2019-3489 du 13 mai 2019.

Ces objectifs ambitieux constituent une réponse à l'urgence climatique et sont un levier majeur pour le renforcement de la souveraineté énergétique du territoire, ainsi que pour la maîtrise de la facture énergétique de ses habitants et usagers.

Le développement des réseaux de chaleur urbains est un pilier incontournable de la politique de transition énergétique de la Métropole. En effet, ils permettent de distribuer rapidement, efficacement et massivement des énergies locales et décarbonées.

II - Projets de création de nouveaux réseaux de chaleur urbains

La Métropole porte des projets de création de nouveaux réseaux de chaleur sur plusieurs communes qui en sont aujourd'hui dépourvues. Le préalable à la création d'un réseau de chaleur urbain vertueux est l'identification d'un terrain pour implanter une unité de production centrale, indispensable à la valorisation des énergies locales (biomasse, géothermie, solaire, biogaz, chaleur de récupération, etc.).

La création d'un nouveau réseau de chaleur urbain est envisagée sur les communes de Lyon (5ème et 9ème arrondissements), Sainte-Foy-lès-Lyon, Tassin-la-Demi-Lune et Francheville. Il alimenterait environ 25 000 équivalent-logements, devenant, ainsi, le 2^{ème} plus grand réseau du territoire de la Métropole. De par son étendue géographique, ce réseau nécessite l'implantation de plusieurs unités de production. Un terrain a été identifié à Lyon 9ème dont les parcelles devront faire l'objet d'une acquisition par la Métropole.

Une extension du réseau de chaleur urbain Plateau Nord est envisagée dans les 1er et 4ème arrondissements de Lyon et pourrait permettre d'alimenter 5 700 équivalent-logements supplémentaires. Ce projet nécessite l'implantation d'une nouvelle unité de production de chaleur. Un terrain a été identifié à Rillieux-la-Pape qui devra faire l'objet d'une acquisition par la Métropole.

III - Acquisitions foncières

Les parcelles cadastrales suivantes sont concernées :

- trois parcelles situées sur le 9ème arrondissement de Lyon : les parcelles CR 15, CR 16 et CR 17,
- trois parcelles situées sur la commune de Rillieux-la-Pape : les parcelles CR 30, CR 31 et CR 32.

La Métropole, en tant qu'autorité délégante, dotée de la compétence de création, aménagement, entretien et gestion de réseaux publics de chaleur ou de froid urbains, se portera acquéreur de ces terrains avant une éventuelle mise à disposition auprès de délégataires du service public qui prendront en charge la conception, la réalisation et l'exploitation des unités de production de chaleur.

Le montant estimé de ces acquisitions est de 800 000 €, frais de notaire inclus.

Il est proposé au Conseil d'individualiser l'autorisation de programme correspondante. Une délibération ultérieure traitera de l'acquisition à intervenir ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P31 - Énergie, pour un montant de 800 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 300 000 € en dépenses en 2024,
- 500 000 € en dépenses en 2026,

sur l'opération n° 0P31O9661.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 700 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 juin 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-321946-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 juin 2024 Date de réception préfecture : 25 juin 2024
